

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 06 Février 2023 à 20 heures 30

Le 06 Février 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des Mariages à Vire, sous la présidence de M. le Maire Marc ANDREU SABATER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 Janvier 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 31 Janvier 2023.

#### Sommaire :

Le Maire de Vire Normandie certifie que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

*Avant l'ouverture de la séance, les représentants du collège du Val de Vire, présents dans le public, s'expriment. Ils reviennent sur plusieurs évènements antérieurs, appellent aux dons, et expliquent qu'ils demanderont une subvention exceptionnelle à la commune pour financer des frais juridiques liés à la poursuite de leurs actions engagées contre la fermeture du collège du Val de Vire.*

*Monseigneur Martin félicite les parents. Il souhaite qu'un projet soit conduit à l'échelle municipale pour aider ce collectif financièrement.*

*Régis Picot répond : cette demande du collectif a été étudiée. Le collectif a été reçu par lui et d'autres élus. Régis Picot dit que des initiatives fortes seront proposées au conseil municipal au mois de mars. Il signifie être toujours dans le combat pour le maintien du collège.*

*Serge Couasnon dit qu'il y a eu un vote sur le maintien du collège. Il souhaiterait que le conseil vote de nouveau pour la prise en charge des frais d'avocat. Pour lui, c'est à la ville d'assumer cette responsabilité puisque le conseil municipal a déjà voté en ce sens.*



La séance est ouverte à 20 heures 53

Nombre de membres en exercice : 47

Soit un nombre de 37 conseillers présents et 7 pouvoirs.

Un quorum de 24 atteint pour 37 conseillers présents.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Éric DUMONT
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			

BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Arrivée de Gérard MARY pour le point n°4

Départ de Cindy COIGNARD après le point n°5

Départ de Marie-Odile MOREL après le point n° 20

#### Décisions du Maire :

*En application des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en vertu de la délibération n°2 (2020.07) du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil les décisions du maire qui ont été prises.*

DECEMBRE 2022		
151	09.12.2022	Signature d'une convention avec l'association « Noël pour tous », représentée par Mme Anquetil Thérèse, présidente, ce, pour la mise à disposition de deux minibus par le centre socioculturel municipal Charles Lemaître
152	13.12.2022	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Dominique Dumont, entreprise Polyfolies, pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker
153	13.12.2022	Bail civil de sous location auprès de l'Association « Cerise Créations » D'un ensemble de trois lots parcelle cadastrée AH 251.
154	13.12.2022	Convention de mise à disposition précaire auprès du CCAS d'un appartement sis rue de la Planche, 14500 Vire Normandie
155	13.12.2022	Convention de mise à disposition précaire auprès de l'Association Maison des Adolescents 14 de locaux Rue du Cotin
156	15.12.2022	Organisation d'un spectacle avec : entrepreneur de spectacle SARL Tohu Bohu pour la Cie Passeurs de rêves
157	15.12.2022	Contrat VN 23014 – Contrat de maintenance ARCHE MC2
158	15.12.2022	Marché n° VN21043 - Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation d'une délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique de Vire Normandie- Avenant 1
159	15.12.2022	Bail civil de location auprès de la Direction départementale des finances publiques du Calvados d'un ensemble immobilier Place Castel et rue Notre Dame
160	15.12.2022	Convention de mise à disposition précaire auprès du Secours Populaire Français d'un local à la Maison des Solidarités

161	15.12.2022	Convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public et fixation d'une redevance
162	16.12.2022	Contrat VN 23012 – Contrat de service KEPAAS
<b>JANVIER 2023</b>		
01	04.01.2023	N23007 Prestation de maîtrise d'œuvre sur un monument historique "Eglise Saint Gilles de Coulonces"
02	06.01.2023	signature d'une convention avec Madame Angélique CHENEL, pour la MJC de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
03	09.01.2023	Marché n° VN22023 – Extension de la solution de vidéo protection pour la ville de Vire Normandie – avenant 1
04	09.01.2023	VN22057-1 Vérification périodique et maintenance des systèmes de sécurité Incendie
05	11.01.2023	Signature d'une convention avec M. Michaël GROULT, pour l'association « Les Virevoltés », pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
06	11.01.2023	Marché n° VN22050 Contrat de dématérialisation de films pour le cinéma le Basselin – Avenant 1
07	12.01.2023	VN23008 Travaux éclairage public 2023
08	16.01.2023	signature d'une convention avec M. GÖLLER de l'Association « VIREES MISIC'HALLE » pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
09	16.01.2023	Don d'une cardeuse
10	20.01.2023	Signature d'une convention avec Mme FRESNEAU, pour le Collège Émile MAUPAS, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
11	20.01.2023	Signature d'une convention avec M. Alain ROBERT pour l'Association « La Loure » pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
12	23.01.2023	Transfert de propriété à titre gratuit des biens archéologiques mobiliers issus de la fouille préventive réalisée à la Papillonnière
13	26.01.2023	Marché n° VN23019– Convention de Partenariat dans le cadre de la Fabrique des Parfums

La séance est ouverte à 20 heures 53 par M. le Maire Marc ANDREU SABATER.

M. le Maire a indiqué :

- Les membres ayant donné pouvoir
- Les membres s'étant excusés.

Le quorum étant atteint à l'ouverture et pour chacune des délibérations examinées.

Approbation à des procès-verbaux des 19 et 26 décembre 2023.

Monsieur Samuel Binet est désigné secrétaire de séance.

## Discussion début de séance

Monsieur Couasnon revient sur le procès-verbal du 19 décembre 2023. Il se réjouit que cela « soit cette fois-ci bien un procès-verbal ». Il demande de nouveau une réponse à Madame Rossi sur sa dernière question relative aux abris-vélos de la SNCF.

Les procès-verbaux des 19 et 26 décembre 2022 sont votés à l'unanimité.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numéro	Titre du point	Rapporteur
<b>Commune de Vire Normandie</b>		
<b>I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ – EPIC</b>		
2023/02/06 1.	Traitement dématérialisé des déclarations Cerfa de meublés de tourisme et chambres d'hôtes à compter du 1er janvier 2023 – Convention de partenariat entre la commune, la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau et l'Office de Tourisme du Bocage Normand	Marc ANDREU SABATER
2023/02/06 2.	Projet de fusion du syndicat d'eau et d'assainissement	
<b>II. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES</b>		
	<b>Finances</b>	
2023/02/06 3.	Engagement des dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget	Annie ROSSI
2023/02/06 4.	Rapport d'Orientation Budgétaire 2023	
2023/02/06 5.	Durée et règles d'amortissements de Vire Normandie	
2023/02/06 6.	Projet Parc Photovoltaïque de la Fieffe	
2023/02/06 7.	Convention avec le SDEC parc Photovoltaïque	
	<b>Commande publique</b>	
2023/02/06 8.	Assurance des risques statutaires pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC	Annie ROSSI
<b>III. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE</b>		
2023/02/06 9.	Préau CDN : Convention annuelle	Marie-Claire LEMARCHAND
	<b>Musée</b>	
2023/02/06 10.	Demande d'autorisation de demandes de subventions FRAM-FRAR pour l'année 2023	
	<b>Jeunesse</b>	
2023/02/06 11.	Tarif appliqué aux partenaires dans la mise en place des centres de loisirs	
<b>IV. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES, FORMATION</b>		
2023/02/06 12.	Evolution de postes	Régis PICOT
2023/02/06 13.	Politique de déprécarisation - phase 2	
2023/02/06 14.	Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activités	

<b>V. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE</b>		
	<b>Patrimoine</b>	Lucien BAZIN
2023/02/06	15. Cession de la parcelle cadastrée AE 669	
2023/02/06	16. Cession de la parcelle cadastrée AZ 228	
2023/02/06	17. Cession d'une maison d'habitation et de deux dépendances sur une partie de la parcelle cadastrée AN 551 et cession d'un terrain nu sur une partie de la parcelle restante	
	<b>Commerce</b>	Lucien BAZIN
2023/02/06	18. Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)	
	<b>Habitat</b>	Nicole DESMOTTES
2023/02/06	19. OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	
<b>VI. MOBILITÉ, CIT'ERGIE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE</b>		
2023/02/06	20. Adhésion de la Commune de Mondeville	Gilles MALOISEL
<b>Communes déléguées</b>		
<b>Commune déléguée de Vire</b>		
	<b>Associations - Sport</b>	Philippe MALLÉON
2023/02/06	21. Subventions aux associations	
<b>Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan</b>		
2023/02/06	22. Convention de défense incendie entre L'EARL de Belhaut et la commune Déléguée de Maisoncelles La Jourdan	Guy VÉLANY
2023/02/06	23. Suppression d'un tronçon de ligne électrique au Coudray	
2023/02/06	24. Déclassement du domaine Public de la mairie et ses annexes	
2023/02/06	25. Vente de la mairie et de ses annexes	
<b>Commune déléguée de Truttemer le Grand</b>		
2023/02/06	26. Opportunité d'acquisition foncière	Pierre-Henri GALLIER
2023/02/06	27. Participation et convention défense incendie entre GAEC VALLÉE et la commune	

Commune déléguée de Roullours			
2023/02/06	28.	Tarifs complémentaires location vaisselle	Nicole DESMOTTES
2023/02/06	29.	Rétrocession d'une concession de cimetière	

## OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

2023/02/06	1.	Traitement dématérialisé des déclarations Cerfa de meublés de tourisme et chambres d'hôtes à compter du 1er janvier 2023 – Convention de partenariat entre la commune, la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau et l'Office de Tourisme du Bocage Normand	Votants : 44 dont 7 pouvoirs Vote pour : 44 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
------------	----	---	---

*M. le Maire : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'instituer un traitement dématérialisé des déclarations obligatoires de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes sur le territoire communal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- D'adhérer au dispositif promu par l'agence départementale Calvados Attractivité, en lien avec la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom, la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau, l'Office de Tourisme Bocage Normand, par la signature, avec la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau, de la convention de partenariat.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- D'autoriser la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau à faire une demande d'ouverture du service DéclaLoc pour la commune de Vire Normandie,
- D'autoriser la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau à donner accès automatiquement à l'ensemble des déclarations au régisseur principal nommé par les communautés de communes du territoire à savoir l'Office de Tourisme du Bocage Normand ;
- D'autoriser la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau et l'Office de tourisme Bocage Normand à accéder aux informations collectées dans la commune à travers la plateforme DéclaLoc, à des fins statistiques et pour alimenter la base de données des déclarants de la taxe de séjour communautaire,
- D'autoriser Calvados Attractivité à accéder aux informations collectées dans la commune à travers la plateforme DéclaLoc, à des fins statistiques,
- De mandater Monsieur le Maire, ou son représentant, pour informer les habitants et pour notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 2.	Projet de fusion du syndicat d'eau et d'assainissement	Votants : 44 dont 7 pouvoirs Vote pour : 44 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
---------------	--	---

**M. le Maire : Lecture de la délibération.**

Le maire estime qu'il est essentiel de créer du lien entre les territoires sur ce sujet. Il souligne l'importance de cette initiative, notamment pour les périodes de sécheresse.

Le maire ajoute qu'il y aura de nouveau à délibérer après la poursuite du processus administratif de fusion.

Serge Couasnon estime que la collectivité ne va pas assez loin dans la fusion des structures. Il demande si des contacts ont été pris avec d'autres syndicats.

Joel Drouillon répond que sur le périmètre d'IVN il manque simplement Conde-sur-Noireau. Il ne perçoit pas d'autres potentialités d'extensions.

Le maire complète. Il confirme que par rapport à d'autres Départements on est en retard. Il ajoute que tout cela ne peut se faire qu'avec l'accord des communes. Si in fine il y a un rejet des communes, rien n'est sûr quant à la création.

Il complète quant à cette fusion que les choses sont très bien engagées. Dans le Département ce projet est plutôt en avance par rapport au reste du territoire. En cas de crise, comme à l'été 2022, il souligne la nécessité de trouver ce type de solution. Les discussions actuelles avec les actuels syndicats voisins seront plus faciles avec ce projet.

Monsieur Couasnon ajoute que nous sommes ici sur le massif armoricain, où il y a peu de nappes. Pour lui, « il ne faut pas voir trop étroit ». A son sens il faut aller plus vite. Il souligne que le Préfet peut intervenir quand les choses ne vont pas assez vite.

Le maire répond qu'il n'a pas été attendu que le Préfet impose pour que les élus locaux agissent. Joël Drouillon ajoute que l'action n'a pas été faite sous la contrainte du Préfet. Le pas en avant a été fait bien en amont.

Lucien Bazin précise que les entreprises participent beaucoup à cette consommation d'eau. Des actions sont menées avec les entreprises, notamment sur les rejets d'eau à réutiliser. Pour Serge Couasnon cela ne suffira pas si nous avons plusieurs années de sécheresse.

Le maire complète : l'industrie c'est 50% de la consommation en eau. Tout ce qui pourra être optimisé sur le territoire est majeur.

Serge Couasnon estime que cela ne sera pas une réponse immédiate. Lucien Bazin répond que cela peut l'être par certains investissements.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De se prononcer pour la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2024 entre les trois syndicats : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'assainissement des Bruyères, SIVOM de Saint-Sever et Syndicat de Production d'Eau Potable de la Sienne,

- De se prononcer pour le transfert à ce futur syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de l'ensemble des compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif exercées par la commune de Vire Normandie,
- De mandater Monsieur le Maire pour solliciter du représentant de l'Etat dans le département la prise d'un arrêté fixant le projet de périmètre du nouveau syndicat et ses statuts.

---

2023/02/06	3.	Engagement des dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
------------	----	---	---

*Annie ROSSI : Lecture de la délibération.*

Serge Couason demande des détails sur la signification de certains termes. Il obtient une réponse d'Annie Rossi.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement de l'exercice 2023 sur ces bases jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, soit :

---

2023/02/06	4.	Rapport d'Orientation Budgétaire 2023	Le Conseil Municipal prend acte
------------	----	---------------------------------------	---------------------------------

*Annie ROSSI : Lecture de la délibération.*

#### **Arrivée de Gérard Mary à 21h54**

Pascal Martin apporte des commentaires. Il estime que dans le ROB, l'Ukraine, le COVID et l'inflation ont « bon dos ».

Il estime que la principale augmentation revient au prix de l'énergie. Il estime que la politique gouvernementale est en cela mauvaise, notamment quand il s'est agi de stopper le nucléaire. Il estime que c'était un mauvais choix.

Il revient sur la sécurité. Pour lui, le déploiement des caméras de vidéo protection n'est pas suffisant. Il dit être beaucoup interpellé. Il appelle à la création d'une police municipale. Il demande où la collectivité en est sur les études.

Pour revenir au ROB, il fait une remarque générale sur les dépenses de fonctionnement dites incompressibles et notamment sur l'augmentation des dépenses liées au personnel.

Rosine Leverrier revient elle aussi sur le contexte. Sur la guerre en Ukraine elle estime que « ce n'est pas une catastrophe pour tout le monde ». Les dividendes de certaines entreprises ont augmenté.

Sur le nucléaire, elle apporte un regard critique.

Concernant l'insécurité elle estime ne pas ressentir ce besoin. Pour elle, la police est du pouvoir du régalien, pas le rôle d'une collectivité.

Enfin, sur le ROB, elle voit que beaucoup de femmes sont employées, mais elle note leur présence moins importante parmi les cadres.

Le maire répond :

Sur l'énergie il estime que chacun peut avoir son interprétation sur la responsabilité. Il revient sur la réalité qui est celle d'une augmentation des coûts pour toutes les collectivités.

Concernant les dépenses, il veut dire que la collectivité est très bien gérée. Pour lui, chacun fait attention. Il évoque l'augmentation du point d'indice dont il se félicite pour les salariés dans le contexte d'inflation actuel. Pour lui, d'autres collectivités dans le même contexte ont des marges de manœuvre bien inférieures.

Il rappelle que la dette par habitant est ici bien moins élevée que dans la moyenne des communes de la même strate.

Concernant l'insécurité, il ne faut pas, selon lui, laisser entendre que c'est un territoire avec une délinquance forte. Pour répondre à madame Leverrier il estime que la sécurité est l'affaire de tous.

Concernant la police municipale, il souligne le fait qu'on ne peut pas appeler à une création qui coûterait plusieurs centaines de milliers d'euros et dire que la collectivité est mal gérée.

Pascal Martin répond que c'était une promesse de campagne.

Le maire dit que cela répondait alors à un contexte particulier.

Pascal Martin estime que sa parole a été travestie par le maire. Il estime qu'on lui a fait dire des choses qui n'ont pas été dites.

Annie Rossi apporte elle aussi des réponses : Concernant les dépenses de personnel, elle rappelle qu'il y a une règle importante, que c'est tant mieux et pas assez valorisé.

Pour Gilles Maloïsel, le prix de l'énergie étant attaché au gaz, il faut pour lui une modification de la tarification européenne.

Serge Couasnon prend la parole. Pour lui les transferts de compétence ne sont pas assez nombreux en 2022. Pour la masse salariale, compte-tenu des transferts de la compétence mobilité et de l'habitat qui ont fait basculer les postes vers l'intercom, la masse salariale de la commune aurait dû évoluer à la baisse.

Il parle du projet de la maison des associations et du centre socio-culturel. Il demande à avoir la localisation de ces deux équipements. Annie Rossi répond qu'ils ne seront pas sur le site du collège du Val de Vire.

Philippe Malléon répond que les élus travaillent sur l'hypothèse de mettre ces deux structures dans l'école de Neuville. Il affirme que ces deux structures ne seront pas dans le collège du Val de Vire. La reconversion des locaux ne sera pas abordée.

Un échange s'enchaîne entre Serge Couasnon et Régis Picot sur le collège.

Serge Couasnon revient sur la masse salariale. Il demande une vision sur les effectifs à Vire Normandie. Un échange s'enchaîne sur la déprécarisation.

Serge Couasnon demande si la nouvelle gendarmerie sera bien sur le terrain d'Inolya visé. Il a entendu dire que cela ne serait pas le cas. Le maire lui signifie que les échos qu'il a eu ne sont pas fondés.

Pour répondre à Serge Couasnon, Annie Rossi revient sur le transfert de la compétence mobilité. Elle revient sur la RH : la mobilité a été transférée en 2021. Donc elle était déjà comptée dans le ROB précédent. Ainsi il ne fallait pas compter sur cette évolution des chiffres en 2022, le transfert ayant déjà été acté.

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires.

---

2023/02/06 5.	Durée et règles d'amortissements de Vire Normandie	Votants : 44 dont 6 pouvoirs Vote pour : 44 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
---------------	--	---

**Cindy Coignard quitte la séance à 23h03**

*Annie ROSSI : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'abroger et de remplacer les délibérations n°3 du 29 mars 2016, n°12 du 28 novembre 2016, n°3 du 25 septembre 2017, n°4 du 4 février 2019 et n°5 du 9 novembre 2020 par la présente délibération,
- De valider les durées d'amortissement, telles que présentées dans le tableau ci-dessus,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

---

2023/02/06 6.	Projet Parc Photovoltaïque de la Fleffe	Votants : 43 dont 6 pouvoirs Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
---------------	---	---

*Annie ROSSI : Lecture de la délibération.*

Le maire précise que l'environnement de ce dossier a beaucoup changé à tous points de vue.

Serge Couasnon répond que l'avis de la commission Transition ne figure pas. Gilles Maloysel répond que la situation a changé depuis le passage en commission.

Serge Couasnon est interpellé par les conditions dans lesquelles les partenaires quittent le projet.

Il demande comment CVE est entré dans le jeu, (s'il y a eu un appel d'offre, s'il y a des risques de contentieux...). Il demande quel modèle sera développé par CVE sur le territoire.

Gilles Maloysel répond en donnant les éléments techniques qui ont imposé ce changement de cap et la façon dont cela s'est passé.

Annie Rossi signifie que le projet de la SAS ne pouvait pas voir le jour avec aucun prestataire. Elle répond que le lien avec CVE a été établi par West Energy.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à la sortie du capital de la société SAS parc Photovoltaïque de la Fieffe et de ce fait à vendre les parts à leur valeur nominale à la société CVE et percevoir également l'intégralité des remboursements des sommes versées en versements de comptes courants d'associés par la collectivité de Vire Normandie.
- De préciser qu'un protocole d'accord sera signé avec la société CVE garantissant du versement de la consignation bancaire d'un montant de 185 000€ TTC versés par la collectivité de Vire Normandie en comptes courants d'associés et reversés par la SAS Parc Photovoltaïque de la Fieffe à la CRE (comité de régulation de l'énergie) ; dès lors que la société CVE aura diligencé les opérations de garantie bancaire auprès de la CRE et perçue le remboursement.
- D'abroger toutes les délibérations antérieures visées dans la présente délibération à l'exception de la délibération n°2021/07 en date du 17 mai 2021 autorisant le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel SAS Parc photovoltaïque relatif à la consignation. Ce protocole d'accord transactionnel signé entre la banque des territoires, West Energies, le SDEC et la collectivité demeure en vigueur et entrera en application dans le cas où le « closing » de l'offre avec CVE n'aurait pas lieu afin que le partenariat financier soit respecté entre les actionnaires d'origines et que le principe de solidarité financière fil directeur dudit protocole s'applique en remboursement de la consignation versée par Vire Normandie. Ce protocole trouvera également à s'appliquer après épuration des voies et délais de recours juridiques en cas de non-exécution du protocole entre CVE et la collectivité quant au remboursement du montant de 185 000€ TTC de la CRE.
- De préciser que si le « closing » avec la société CVE n'est pas signé et purgé de toutes les voies et délais de recours, la collectivité restera dans la SAS et les délibérations ne seront pas abrogés dans l'attente de la poursuite du projet qui relèvera d'une nouvelle décision du comité stratégique.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer et/ou à engager tout acte, toute démarche et/ou toute procédure en vue de l'acquisition partielle des parcelles cadastrées OH 663, OH 793, OH 805, OH 806 et OH 807 (1 310 m2 environ) – nécessaire à la réalisation du chemin d'accès au futur parc photovoltaïque– sur la base de 5,5 € le m2 (soit, 7 205 € au total).

- D'autoriser M. le Maire à transférer à la SAS la promesse de bail emphytéotique.

2023/02/06 7.	Convention avec le SDEC parc Photovoltaïque	Votants : 43 dont 6 pouvoirs Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
---------------	---	---

*Annie ROSSI : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à l'évolution de la SAS « Parc Photovoltaïque de la Fieffe » suite au retrait envisagé de deux sociétaires,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 8.	Assurance des risques statutaires pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC	Votants : 43 dont 6 pouvoirs Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
---------------	---	---

*Annie ROSSI : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De modifier la délibération n°12 « assurance des risques statutaires pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC » du Conseil Municipal de Vire Normandie du 7 novembre 2022 en remplaçant les modalités de passation de la consultation par les suivantes :

Code	Libelle	Description
PSE 1	Assurance des agents affiliés à l'IRCANTEC	Assurance des agents affiliés à l'IRCANTEC
PSE 2-1	Assurance maladie ordinaire des agents affiliés à la CNRACL	Assurance maladie ordinaire des agents affiliés à la CNRACL : franchise fixe de 30 jours par arrêt maladie ordinaire
PSE 2-2	Assurance maladie ordinaire des agents affiliés à la CNRACL	Assurance maladie ordinaire des agents affiliés à la CNRACL : franchise fixe de 60 jours par arrêt maladie ordinaire
PSE 3	Assurance des congés maternité et paternité des agents affiliés à la CNRACL	Assurance des congés maternité et paternité des agents affiliés à la CNRACL
PSE 4	Garantie des charges patronales	Garantie des charges patronales

PSE 5-1	Assurance des accidents du travail et maladies professionnelles des agents affiliés à la CNRACL	Franchise fixe de 10 jours par arrêt accidents du travail et maladie professionnelle
PSE 5-2	Assurance des accidents du travail et maladies professionnelles des agents affiliés à la CNRACL	Franchise (néant) par arrêt accidents du travail et maladie professionnelle

2023/02/06 9.	Préau CDN : Convention annuelle	Votants : 43 dont 6 pouvoirs Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
---------------	---------------------------------	---

**Marie-Claire LEMARCHAND** : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle 2023 avec le Préau CDN.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 10.	Demande d'autorisation de demandes de subventions FRAM-FRAR pour l'année 2023	Votants : 43 dont 6 pouvoirs Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	---	---

**Marie-Claire LEMARCHAND** : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter pour tous les projets d'acquisition et/ou de restauration-conservation préventive du musée de Vire-Normandie ayant reçu un avis favorable en Commission Scientifique Régionale des Musées, en 2023, une subvention au taux le plus élevé possible au titre du FRAM et du FRAR auprès de l'État (DRAC) et de la Région.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 11.	Tarif appliqué aux partenaires dans la mise en place des centres de loisirs	Votants : 43 dont 6 pouvoirs Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	---	---

*Valérie OLLIVIER : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De modifier la délibération n°19 du Conseil Municipal de Vire Normandie du 26 septembre 2022 en remplaçant la grille tarifaire figurant dans cette délibération par la grille présentée ci-dessus afin de mettre en place un tarif partenaire pour les centres de loisirs,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 12.	Evolution de postes	Votants : 43 dont 6 pouvoirs Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	---------------------	---

*Régis PICOT : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De valider la création des emplois suivants :
  - o Un emploi d'adjoint technique à temps complet
  - o Un emploi d'adjoint technique à 24 heures,
  - o Un emploi ouvert sur les grades d'adjoint administratif à temps complet, d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - o Un emploi ouvert sur les grades d'adjoint administratif à temps complet et d'adjoint du patrimoine à temps complet.
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs,
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 13.	Politique de déprécarisation - phase 2	Votants : 43 dont 6 pouvoirs Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	--	---

*Régis PICOT : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De valider la création de 4 emplois dont :
  - o Un adjoint technique à temps complet
  - o 3 emplois à temps non complet à raison de 23 heures, 19 heures 30 et 18 heures hebdomadaire.
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs,
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 14.	Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activités	Votants : 43 dont 6 pouvoirs Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	--	---

*Régis PICOT : Lecture de la délibération.*

*Reprise de la parole à 23h36 : délibération qui sera modifiée suite à une erreur.*

**Passage de la délibération sur table. Création de 5 emplois d'agents techniques pour intervenir sur la voirie**

Rosine Leverrier demande pourquoi un accroissement temporaire. Régis Picot répond que l'activité en question n'est pas nécessaire toute l'année.

Votants : 43 dont 6 pouvoirs  
 Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De décider de créer un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet pour une durée de 6 mois au motif d'un accroissement temporaire d'activité.
- De décider d'adopter cette modification au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

2023/02/06 15.	Cession de la parcelle cadastrée AE 669	votants : 43 dont 6 pouvoirs Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	---	---

*Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la cession de la parcelle cadastrée AE 669 pour un montant de 4 000,00 € HT,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette cession,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 16.	Cession de la parcelle cadastrée AZ 228	votants : 43 dont 6 pouvoirs Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	---	---

*Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la cession d'une bande de 4 m prélevée sur la parcelle cadastrée AZ 228, soit environ 120 m<sup>2</sup>, pour un montant de 3 600 € (30 €/m<sup>2</sup>),
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette cession,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 17.	Cession d'une maison d'habitation et de deux dépendances sur une partie de la parcelle cadastrée AN 551 et cession d'un terrain nu sur une partie de la parcelle restante	Votants : 43 dont 6 pouvoirs Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	---	---

*Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la cession du bien n°1 composé de la maison d'habitation, des deux dépendances et d'une partie de la parcelle cadastrée AN 551 (3 620 m<sup>2</sup> environ) pour un montant de 110 500 € HT, les frais d'honoraires à la charge de la commune étant de 8 000,00 €,
- D'autoriser la cession du bien n°2 correspondant à un terrain nu de 550 m<sup>2</sup> environ sur une partie de la parcelle AN 551 restante, pour un montant de 19 250 €,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien ces deux cessions,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 18.	Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)	Votants : 43 dont 6 pouvoirs Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	--	---

*Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de la subvention relative au dossier n°22-012, tel que présenté ci-dessus,
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 19.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	Votants : 43 dont 6 pouvoirs Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	--	---

*Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement des primes visées dans le tableau ci-dessus, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 9 504 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 20.	Adhésion de la Commune de Mondeville	Votants : 43 dont 6 pouvoirs Vote pour : 42 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	--------------------------------------	---

**Marie-Odile Morel quitte la séance à 23h30**

*Gilles MALOISEL: Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ENERGIE,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Commune déléguée de Vire		
Associations - Sport		
2023/02/06 21.	Subventions aux associations	Votants : 42 dont 6 pouvoirs Vote pour : 42 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir

*Philippe MALLÉON: Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'accorder une subvention d'un montant de 2 500 € à l'Association du Football Virois,
- D'accorder une subvention d'un montant de 1 500 € à Union Sportive Municipale Viroise section triathlon,
- De préciser que les crédits sont prévus au budget,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

---

**Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan**

2023/02/06 22.	Convention de défense Incendie entre L'EARL de Belhaut et la commune Déléguée de Maisoncelles La Jourdan	Votants : 42 dont 6 pouvoirs Vote pour : 40 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 2 dont 0 pouvoir
----------------	--	--

*Guy VÉLANY : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à la majorité, décide :

- D'approuver la démarche et de charger Monsieur le Maire délégué de Maisoncelles la Jourdan de gérer ces travaux et de procéder à la signature de ladite convention,
- De valider la prise en charge financière des travaux à hauteur de 1/3 par la commune de Vire Normandie (état spécial commune déléguée de Maisoncelles La Jourdan),
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

---

2023/02/06 23.	Suppression d'un tronçon de ligne électrique au Coudray	Votants : 42 dont 6 pouvoirs Vote pour : 42 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	---	---

*Guy VÉLANY : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser ENEDIS à procéder à la dépose de la partie de réseau non utilisée,
- De prendre acte que le coût des travaux reste à la charge du demandeur ENEDIS,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 24.	Déclassement du domaine Public de la mairie et ses annexes	Votants : 42 dont 6 pouvoirs Vote pour : 42 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	--	---

*Guy VÉLANY : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'accepter la désaffectation par anticipation de l'actuelle mairie de Maisoncelles la Jourdan et de ses annexes (une fois réalisés les travaux dans le bâtiment de l'école qui rendront alors possible son transfert),
- D'accepter le déclassement du domaine public de l'actuelle mairie de Maisoncelles la Jourdan et ses annexes, tel que prévu par l'article L.2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques,
- De l'intégrer au domaine privé de la commune,
- De préciser que les services des Domaines ont été saisis et que leur estimation est de 151 000 € et que celle réalisée par l'étude de Maître NOËL est de 126 580 €,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire délégué ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches et signer les pièces se référant à cette affaire,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 25.	Vente de la mairie et de ses annexes	Votants : 42 dont 6 pouvoirs Vote pour : 42 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	--------------------------------------	---

*Guy VÉLANY : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'accepter de proposer le bien à la vente au prix de 138 700 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire délégué de Maisoncelles la Jourdan à signer tous les documents permettant de faire aboutir la vente,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

Commune déléguée de Truttemer le Grand		
2023/02/06 26.	Opportunité d'acquisition foncière	Votants : 42 dont 6 pouvoirs Vote pour : 42 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir

*Pierre Henri GALLIER : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De valider l'achat par la commune de la parcelle cadastrée 717 ZM 52 pour un montant de 7 000 € net vendeur,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire délégué de la commune déléguée de Truttemer le Grand à signer tous les documents relatifs à cette acquisition,
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 27.	Participation et convention défense incendie entre GAEC VALLÉE et la commune	Votants : 42 dont 6 pouvoirs Vote pour : 40 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 2 dont 0 pouvoir
----------------	--	--

*Pierre Henri GALLIER : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à la majorité, décide :

- De valider la proposition de Monsieur le Maire délégué de Truttemer le Grand,
- D'acter que la commune de Vire Normandie (état spécial de la commune déléguée de Truttemer le Grand) participera à hauteur de 10 % de la dépense HT de cette construction, soit 803.92 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire délégué de Truttemer le Grand à signer une convention quant à la création et l'utilisation de ce point d'eau,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire délégué de Truttemer le Grand pour mettre en œuvre la présente délibération.

Commune déléguée de Roullours		
2023/02/06 28.	Tarifs complémentaires location vaisselle	Votants : 42 dont 6 pouvoirs Vote pour : 42 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir

*Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De compléter la délibération n°3 du Conseil Municipal du 26 décembre 2022 relative aux tarifs publics 2023,
- De fixer les tarifs de location de vaisselle de la salle communale (espace mutualisé) de la commune déléguée de Roullours ainsi :
  - o Percolateur : 20 €
  - o Forfait ustensiles et matériel : 30 €
  - o Casse ou perte assiette : 5 € (par unité)
  - o Casse ou perte verre, tasse, soucoupe, fourchette, couteau, cuillère : 3 € (par unité)
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/02/06 29.	Rétrocession d'une concession de cimetière	Votants : 42 dont 6 pouvoirs Vote pour : 43 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	--	---

*Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.*

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner une suite favorable à la demande de rétrocession pour la concession funéraire perpétuelle n°296, située dans le carré D, emplacement n°27, du cimetière de la commune déléguée de Roullours,
- De valider la rétrocession de la concession funéraire perpétuelle n°296 à la commune déléguée de Roullours pour un montant de 275 €,
- De préciser que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits au budget,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES :

-Madame Leverrier pose une question sur les serres maraichères.

Gérard Mary répond que le terrain est actuellement préparé et que courant février la clôture sera posée autour du terrain. Concernant le volet RH il signifie que le volet Insertion est difficile à mettre en place sur ce projet. Il indique que les élus continuent à travailler sur le volet RH et notamment sur le recrutement d'un maraicher. Pour faire fonctionner ces serres il note qu'il faut 1,5 équivalent temps plein en plus du poste de maraicher. Il note que la production s'oriente toujours vers les restaurants scolaires, le portage de repas du CCAS. Gérard Mary espère pouvoir bénéficier des premiers légumes à l'automne 2023.

-Monsieur Martin pose une question sur l'adressage. Il évoque la rue des Lavandières et la lettre que monsieur Martin a reçu d'habitants de cette rue.

Le maire répond qu'il ne peut répondre techniquement. Mais il évoque la nécessité de modifications par endroits et le cas de la rue des Peupliers. Gérard Mary évoque la complexité du sujet et surtout le nombre de noms à modifier. Il signifie que cela avance bien mais que le sujet est lourd.

-Monsieur Martin pose une question sur l'hôpital de Vire. Il revient sur les vœux du directeur, qu'il estime rassembleurs. Il affiche sa surprise quant aux vœux du maire à ce moment-là. Il évoque la phrase « quand je pense qu'il y a des gens qui critiquent l'hôpital » dans le discours du maire. Pour Pascal Martin, ses critiques s'adressent à la dérive de l'hôpital et non sur l'hôpital en tant que tel. Le maire répond qu'il n'avait pas à l'esprit de mettre en cause qui que ce soit dans ses vœux. Madame Leverrier reprend sur ce thème en s'exprimant sur ce qu'elle estime être le déclin de l'hôpital depuis 15 ans, ainsi que sur la clinique. Serge Couason demande que le président du conseil de surveillance les informe sur le devenir de l'hôpital.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 00 heures 14.

Le secrétaire de séance

Samuel BINET



ANDREU SABATER

